

BIEN AGIR EN PLAN D'EAU : LES MARES



1 LA CRÉATION DE MARE

Une mare est une petite étendue
d'eau dormante
(sans écoulement).

C'est un modèle réduit d'étang, **généralement sans système de contrôle du niveau d'eau**. La surface est très variable mais s'élève dans la plupart des cas à quelques dizaines de m². Sa **faible profondeur** (moins de 2m) permet à toute la hauteur d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond.

Le plus souvent **creusée par l'Homme**, rarement naturelle, elle doit son existence à un substrat imperméable. Alimentée par les eaux de pluie, les eaux de ruissellement ou les nappes phréatiques, elle peut totalement s'assécher en été. On parle alors de mare temporaire.

INTÉRÊTS



ABREUVEMENT
DU BÉTAIL



CONSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ



DÉCOUVERTE
DE LA NATURE



DIVERSITÉ
DES HABITATS



ÉPURATION
DES EAUX



INTÉRÊT PAYSAGER



LUTTE CONTRE L'ÉROSION
ET LE RUISSÈLEMENT



LUTTE CONTRE
LES INCENDIES



PUITS DE
CARBONE



DÉGRADATIONS OBSERVÉES

- Comblement, remblaiement
- Modification des écoulements et des connexions entre mares
- Pollutions par les phytosanitaires et hydrocarbures
- Dépôts sauvages

CRÉATION DE MARE

La création d'une mare peut faire l'objet d'une **autorisation par la commune**. De plus, une autorisation au titre des installations et travaux divers doit être demandée si un document d'urbanisme existe et si la mare a une surface de plus de **100 m²** ou une profondeur supérieure à **2 m**. Au-delà de **1000 m²**, une déclaration à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est obligatoire.

OÙ ?

Au niveau d'un **point bas**, sur un **terrain argileux** naturellement imperméable (ou prévoir des mesures d'étanchéification). Si on en a l'opportunité, il est souvent plus judicieux de **restaurer une ancienne mare** (plus sûr en matière d'étanchéité, d'alimentation en eau) que d'en créer une nouvelle.

⚠ TERRAINS À ÉVITER :

- Les terrains **en pente** (supérieure à 5%), sinon prévoir, des dispositifs de protection (bandes enherbées, haies)
- Les zones de **source**. Il s'agit d'une zone humide d'un type différent présentant une flore et une faune particulière. La création d'une mare dans un tel endroit reviendrait à détruire la zone humide, option à ne pas envisager.

QUAND ?

Il n'y a pas d'époque plus favorable qu'une autre pour creuser votre mare si ce n'est en fin d'été.

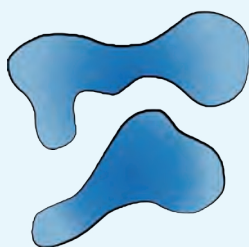
Évitez simplement les **périodes de gel et de sécheresse** qui durcissent considérablement le sol, ainsi que les jours qui suivent les **fortes pluies** où la terre, gorgée d'eau, est terriblement lourde.

LA NOTION DE RÉSEAU : la **répartition des mares** sur le territoire est inégale ; certains secteurs sont plus propices à leur présence. Il peut donc être intéressant, si l'on a le choix de plusieurs endroits pour créer une mare, de se renseigner pour créer la mare à l'endroit le plus approprié. Il est possible de se référer à l'**inventaire des zones humides** de la commune et/ou à l'expertise d'un technicien du Syndicat du Bassin versant de Grand-Lieu.

COMMENT ?

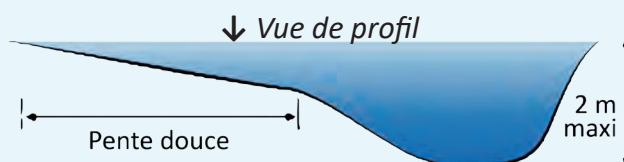
FORME ET BERGES : Pour favoriser les micro-habitats nécessaires à une vie aquatique diversifiée, il faut chercher à obtenir un **maximum de contact entre l'eau, le sol et l'air**. Si votre terrain est naturellement imperméable et grand, n'hésitez pas à faire compliqué ! Si vous devez faire une mare de petite taille,

choisissez de faire simple : ovale ou ronde.



↑ Vues du dessus

TAILLE ET PROFONDEUR : Les petites mares ont pour avantage de se réchauffer rapidement, c'est ce que recherchent certains animaux comme les amphibiens et les reptiles qui ont besoin de la chaleur et du soleil pour être actifs. Il faut qu'elles soient suffisamment profondes pour ne pas s'assécher trop vite. Prévoir un volume de **5 m³** et une **zone de 80 cm de profondeur** qui restera plus longtemps en eau l'été et qui sera à l'abri du gel en hiver.



ET APRÈS ?

Une fois la mare créée, attendre deux à trois ans pour **laisser à la végétation le temps de coloniser** le site naturellement. Si le processus est trop long, il est possible de végétaliser la mare en choisissant des **espèces locales et typiques des zones humides**. Le plus simple est de prélever quelques pieds sur une autre mare du coin avec l'autorisation du propriétaire.

⚠ **À ÉVITER** : nénuphars, massettes et bambous et autres espèces envahissantes dont l'entretien est contraignant. La mare sera spontanément colonisée par les espèces qui y sont adaptées. La faune sera d'autant plus riche si la mare est bien végétalisée. **Toute introduction d'espèce animale (y compris les poissons) risque de déséquilibrer l'écosystème.**